



Sacred forests and the global challenge of biodiversity conservation: the case of Benin and Togo

Dominique Juhé-Beaulaton

► To cite this version:

Dominique Juhé-Beaulaton. Sacred forests and the global challenge of biodiversity conservation: the case of Benin and Togo. *Journal for the Study of Religion, Nature, and Culture*, 2008, 2 (3), pp.351-372. <halshs-00090462>

HAL Id: halshs-00090462

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00090462>

Submitted on 9 Feb 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les bois sacrés face aux enjeux mondiaux de conservation de la biodiversité (Bénin et Togo)

Dominique Juhé-Beaulaton, Historienne, UMR 8171 CEMAf (Centre d'études des mondes africains) CNRS Université Paris 1 – associée à l'UR 169 de l'IRD

Article proposé en août 2006 au Journal for the Study of Religion, Nature, and Culture.

Résumé / Abstract

Les bois sacrés représentent souvent les derniers îlots forestiers de l'aire d'étude (Sud du Bénin et du Togo). Ces formations forestières se trouvent menacées devant la pression foncière croissante combinée à l'évolution des pratiques culturelles. Une analyse rapide des facteurs de ces changements depuis l'arrivée des Européens dans cette région prendra en compte le contexte historique et culturel et l'identification des différentes catégories d'acteurs intervenant directement ou non dans la gestion des bois sacrés. Les recherches scientifiques orientées par les grandes conventions internationales ont précédé et accompagné la mise en place des politiques environnementales et culturelles et les actions des ONG. Ces différentes actions se traduisent par des modifications des modes de gestion de ces sites et une adaptation des pratiques culturelles dont les responsables politiques et religieux locaux sont les gardiens.. C'est ainsi que devant la diminution du pouvoir de ces chefs traditionnels (problèmes de succession, non respect des interdits religieux), l'administration forestière préconise la « restauration » de ces formations boisées par des plantations et que l'écotourisme apparaît comme une nouvelle forme de conservation de la biodiversité. Le renforcement du rôle de l'Etat passe par une définition du statut juridique de ces bois sacrés.

Introduction

Des « sanctuaires de la nature » d'Auguste Chevalier (1933), aux « conservatoires de la faune et de la flore » des botanistes des années 1980 (V. J. Mama, 1985), la perception des bois sacrés¹ n'a guère évolué pour les scientifiques. Le thème du pavillon du Bénin à l'exposition universelle d'Aïchi au Japon en 2005 a porté notamment sur les « forêts sacrées

¹ L'expression « forêt sacrée » couramment employée en français pour ces formations végétales, souvent de faible superficie - de 0,5 ha à 20 ha pour les plus grandes - s'avère peu appropriée. Une réflexion est menée par les ethnologues sur les définitions à partir de la classification des sites. Pour rendre compte de tous les sites qui composent un tel éventail, Stéphane Dugast (ethnologue IRD-UR 169) préfère celle de « lieux exceptés » au demeurant déjà employée dans la littérature consacrée à cette thématique par D. Liberski-Bagnoud (2002) qui a elle-même emprunté l'expression à S. Czarnowski (1925). L'expression « bois sacré » sera retenue ici par « commodité ».

pour la conservation de l'environnement ». Pourtant, les études historiques montrent que leur conservation dépend plus de la pérennité des rites et des pratiques qui les régissent, transmis de génération en génération, que d'une gestion écologique de ces formations attribuée un peu rapidement aux responsables de ces sites. Jean-Pierre Chrétien (1978) a d'ailleurs ouvert une nouvelle perspective de recherche en considérant ces bois comme des lieux de mémoire, témoins de l'histoire des relations des sociétés entre elles. En 1978, il préconisait déjà la préservation de ces bois par une réglementation adaptée, s'alarmant de la disparition de bosquets sacrés qui « font partie à plus d'un titre du patrimoine culturel ». Mon propos dans cette contribution sera de soulever les questions qui se posent aujourd'hui autour de leur conservation et d'apporter quelques éléments de compréhension des enjeux dont ces sites sont l'objet aujourd'hui.²

Les bois sacrés dont il sera ici question sont situés dans l'aire culturelle Aja-Fon, dans le Sud du Bénin et du Togo,³ au niveau de l'interruption du domaine de la forêt dense humide et de l'arrivée jusqu'à la mer des formations de savanes guinéennes (« Dahomey Gap »). Les îlots forestiers encore présents sont généralement des lieux de cultes vodou qui sont sous la responsabilité de prêtres chargés de faire respecter des principes moraux et des interdits visant à conserver leur caractère « sacré » et leur intégrité. Ce sont généralement de simples lieux de culte, mais il existe différents types de bois sacrés, selon les vodou qui y résident ou les circonstances de leur fondation. Certains sont des lieux de réunions de sociétés secrètes qui avaient pour principale fonction d'assurer le maintien de l'ordre et une certaine cohésion sociale. D'autres abritent des couvents d'initiation, celle-ci pouvant durer plusieurs mois ou années selon les vodou. D'autres encore sont liées à l'instauration des royautés et certaines cérémonies particulières, comme l'intronisation des dignitaires politiques. Ces bois renferment très souvent une source, lieu de purification, qui se trouve ainsi protégée. Enfin, des rites funéraires particuliers sont parfois pratiqués dans certaines forêts. Ces sites sacrés représentent également des lieux où s'exercent plusieurs formes de pouvoirs, politique ou religieux, et de ce fait, ces lieux de culte ont connu de profondes perturbations depuis l'arrivée

² Mon argumentation s'appuie sur des sources écrites et orales comprenant des récits de voyages européens, des documents d'archives, des documents administratifs, des rapports scientifiques et données recueillies sur le terrain jusqu'en juillet 2006.

³ Le peuplement est composé principalement des *Ewe*, des *Aja*, des *Ayizo*, des *Xweda*, des *Fon*, des *Gun* et des *Yoruba*. Ces populations originaires d'Oyo, une cité Yoruba du Nigeria se sont progressivement installées à partir du XV^e siècle jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Elles présentent des caractéristiques culturelles communes, notamment sur le plan de la linguistique et de la religion : elles pratiquent le culte des *vodou* et la divination par le *Fa*. Les récits de leurs migrations relatent l'émergence de différents royaumes : Dahomey Ketou, Ouidah, Allada, Porto Novo.

des Européens sur cette côte. Actuellement, devant la pression foncière croissante combinée aux mutations socio-culturelles, ces bois sacrés se trouvent souvent menacés tout en étant considérés comme des conservatoires de la biodiversité.

1. les bois sacrés : de l'histoire à la politique

1.1. La religion vodou, un panthéon dynamique

L'histoire ou l'origine des sites sacrés renvoie à la constitution du panthéon vodou. Celui-ci est d'une grande complexité avec une très grande diversité des divinités et des interférences qui opèrent entre elles. Les principaux vodou émanent de la cosmogonie des populations de la région auxquels s'ajoutent un grand nombre de divinités en relation avec des événements historiques ou la manifestation de phénomènes interprétés comme surnaturels. L'interrogation du vodou Fa, intermédiaire entre les hommes et les dieux, par la divination confirme la présence d'une divinité. Ainsi la disparition d'un homme, la présence d'un serpent dans une termitière seront considérées comme des manifestations divines et des lieux de culte y seront alors aménagés. Chaque famille a ses propres divinités, dont l'ancêtre fondateur mythique ou déifié. Certains vodou, selon leur histoire ou leur rôle social, ont acquis une renommée en dehors du lignage. Ainsi, Dan, le dieu python des Xweda, a été adopté par la famille royale du Dahomey et des vodou de ce lignage se sont diffusés dans l'ensemble du royaume, au fur et à mesure des conquêtes, participant ainsi au contrôle politique du territoire. Les vodou contribuent aux stratégies de domination et d'alliances entre lignages et populations. Ils ont à la fois une connotation identitaire et politique qui dépasse la simple unité familiale. Chaque village a sa divinité tutélaire, liée aux circonstances de la fondation ou simplement installée par les premiers occupants, soit dans un bois sacré soit au pied d'un arbre, parfois planté, servant à matérialiser le lieu. En effet, les vodou, sous la forme de leur représentation matérielle, suivent les hommes dans leurs déplacements. Les relations entre les populations, les royaumes et les migrations humaines sont à l'origine de la création d'un grand nombre de lieux de cultes.

1.2. Historicité des bois sacrés : reliques ou créations? ⁴

Depuis l'arrivée des Européens sur cette côte, au XVI^e siècle, les sources écrites, récits de voyages et documents d'archives, apportent des informations concernant l'état de la couverture forestière et relatent notamment l'existence de bois sacrés. Les descriptions de

⁴ Pour plus de détails sur l'historicité des forêts sacrées et leur évolution, voir : D. Juhé-Beaulaton (1999 ; 2003) ; en collaboration avec B. Roussel, botaniste, professeur au MNHN de Paris : D. Juhé-Beaulaton et B. Roussel (1998 ; 2003).

forêts sont rares. En effet, ces récits avaient comme principal objectif de faire connaître les ressources commerciales de cette région et non de présenter les paysages végétaux et leur richesse potentielle.

Un auteur, resté anonyme, ayant séjourné à Ouidah à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e décrit ainsi la religion locale et ses sanctuaires : « Leurs temples sont des bouquets d'arbres fort hauts qui forment un bosquet. Tout le pays en est rempli et dans chaque village il y en a pour le moins un. Dans ce bosquet est une petite maison en tourette... Tous les ans pour le moins une fois il se fait une assemblée de tout le pays à chaque principal bouquet d'arbre qu'ils nomment fétiche... Les vaudonous sont les prestres des dieux renfermés dans des bouquets d'arbres qui ont leurs chefs... ». (Anonyme, 1708 : 54) Ce voyageur a été marqué par la multitude de ces bosquets et leur omniprésence dans les paysages déjà ouverts à son époque. Les bois sacrés occupaient déjà des espaces restreints à proximité des lieux habités : ils se distinguaient parfaitement pour un observateur étranger qui a même noté la hiérarchie entre les bois.

Le Hollandais Bosman, un autre voyageur de la fin du XVII^e siècle, remarque qu'« il n'y a point de village qui n'ait un petit bois sacré où les principaux vont faire leurs sacrifices soit pour le commun soit pour eux en particulier. Ils tiennent ces bois pour sacré et il y a des défenses très expressives de les polluer ou de les endommager en coupant quelques branches d'arbres. Outre la peine attachée à cette défense, ceux qui la violent attirent sur eux une malédiction universelle » (Bosman, 1705 : 155).

La relation village-bois sacré se retrouve encore dans ce texte qui précise en outre les interdits principaux et les risques encourus par les contrevenants.

Les mentions d'arbres sacrés sont plus fréquentes. Selon le chevalier Des Marchais (1724 : 76), « il y a très peu de bois, je croy même que c'est la raison pourquoi il n'est pas permis d'en couper et qu'ils regardent chaque arbre comme une divinité. »

Les éléments décrits par les sources écrites anciennes se retrouvent aujourd'hui : présence de bois sacrés, bouquets d'arbres, proximité d'un village, interdits visant à la protection des lieux de culte. Il semble donc clairement établi qu'à l'arrivée des Européens sur la Côte des Esclaves, relativement peu de temps après l'installation des migrants Aja et Ewe, ces bois occupaient déjà des espaces limités. Ceci est d'ailleurs confirmé par d'autres sources écrites qui dépeignent des paysages très humanisés où l'élément forestier n'apparaît que sous forme de bois et de bosquets isolés.

De plus, les sources historiques, documents écrits et traditions orales, nous apprennent que la création de lieux sacrés est continue à travers le temps et qu'elle peut avoir des fondements divers. L'histoire des relations entre les royaumes et les chefferies de l'aire Aja-Fon s'est souvent traduite par la création de nouveaux sites sacrés. Ainsi, certaines forêts sacrées ont pour origine la sacralisation de « lieux historiques ». À Allada et à Ouidah, les sites des anciens palais royaux abandonnés après les conquêtes victorieuses des Dahoméens de 1724 et 1727, sont maintenant occupés par des îlots forestiers qui ont tous un caractère sacré. Les Xweda de Ouidah partirent en exil, mais des cérémonies religieuses se sont néanmoins perpétuées, liées au culte des ancêtres et à l'intronisation du roi des Xweda en exil ; ceci est attesté par des traditions orales et des sources écrites du XIX^e siècle. Aujourd'hui, on peut voir sur l'ancien emplacement du palais un îlot forestier où ont encore lieu des cérémonies religieuses. Lors de son séjour au Dahomey, l'explorateur anglais Burton observa les vestiges du palais du dernier roi xweda :

"Nothing now remains of the ancient glories of Savi; (...) a long trench, with a tall growth of trees, was the sole remnant of the palace occupied by the Whydah kings, whose descendants, even in their exile, held their ancient capital sacred". (Burton, 1864 : 94).

Les exemples de ce type sont nombreux. Certains bois sacrés sont l'aboutissement de la sacralisation de « lieux historiques », devenus lieux de mémoire. Ces sites sont aussi respectés car un culte aux mânes des ancêtres continue à y être rendu. En effet, traditionnellement, les défunts étaient enterrés dans leur habitation qui était ensuite abandonnée. C'est ainsi que de nombreux lieux sacrés sont en réalité d'anciens sites d'habitats où les interdits religieux, notamment la culture, le défrichage, ont permis l'installation d'un couvert végétal forestier. Ces sites se remarquent dans les paysages par des groupements d'arbres ; les habitants continuent à s'y rendre pour célébrer les cérémonies en l'honneur des ancêtres qui y sont enterrés.

Les études botaniques comme les sources historiques tant orales qu'écrites montrent que les bois sacrés sont soumis, et certainement depuis leur création, à une forte pression anthropique qui influence considérablement leur physionomie et leur composition floristique. Leur anthropisation est donc fort ancienne, ce qu'attestent les sources écrites, dès la fin du XVII^e siècle. De plus, les récits de fondations de ces bois donnent à penser qu'ils ne peuvent pas tous être tenus pour des vestiges d'un couvert forestier originel. La sacralisation a permis le maintien d'une formation arborée lorsqu'il s'agit d'une relique de l'ancien couvert forestier ou son développement en cas de création sur le site d'anciens habitats ou d'installation d'un

vodou.

1.3. Les mutations sociales en cours depuis le XIX^e siècle

La diffusion du christianisme à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle entraîne des mutations sociales par les conversions de plus en plus nombreuses, l'abandon ou l'adaptation des pratiques et des rites vodou, le manque de respect des règles qui régissent les sites sacrés. En effet, dès leur arrivée, les missionnaires chrétiens rivalisent systématiquement avec les responsables des cultes vodou, à la fois dans leur prêches et dans l'implantation des églises qui bien souvent joutent des bois sacrés, dans le but non dissimulé de s'y substituer. Ce processus s'accélère encore de nos jours avec la diffusion notamment des « nouvelles religions » issues du christianisme et dans une moindre mesure de l'islam⁵.

L'administration coloniale représente un autre facteur de déstabilisation. En effet, bien souvent, les administrateurs ont affermi leur position en nommant des chefs de villages qui n'étaient pas toujours les détenteurs du pouvoir politique « traditionnel », pouvoir qui était lié, voire imbriqué, au pouvoir religieux dont il pouvait dépendre. Les relations entre chefs religieux et administrateurs coloniaux ont souvent été conflictuelles, ce que montrent des documents d'archives de l'époque coloniale conservées à Porto Novo⁶. Dès les années 1900, nombre de responsables religieux sont arrêtés au Dahomey, emprisonnés et interdits de séjour dans leur village pour de longues années. En 1950, devant les « recrudescences de fétichisme criminel et délictueux », le gouverneur C. Valluy ordonne aux commandants de cercles d'établir un recensement et de recueillir des renseignements sur les couvents et les cultes traditionnels.

A la méfiance qu'inspirent les responsables religieux s'ajoutent les effets de l'exploitation agricole coloniale marquée par un accroissement considérable des défrichements aux dépens des zones forestières pour développer une économie de plantations (palmiers à huile, tecks) et de cultures de rentes (maïs, arachide, coton, café...). Le classement de zones de forêts, la construction de routes et de voies ferrées, les déplacements de villages pour des « raisons sanitaires » par l'administration coloniale provoquent le déguerpissement des habitants et donc l'abandon de nombreux lieux de culte. Le pouvoir colonial a donc appuyé, renforcé même, la position des missionnaires chrétiens. Pourtant, Le botaniste Auguste Chevalier fut l'un des premiers à s'alarmer de la déforestation accélérée de ces îlots boisés ; en 1933, il explique dans une communication à la Société de Biogéographie sur les

⁵ Les effets du Christianisme et des nouvelles religions semblent avoir autant d'impact au Togo et au Bénin.

⁶ Archives nationales du Bénin, Porto Novo, Série E : carton 3^E -2 : cultes traditionnels : correspondances.

bois sacrés, que « malheureusement, à notre contact, le primitif renonce à ses croyances, les bois sacrés disparaissent. Presque tous ceux du Bas-Dahomey qui entouraient des sources maintenant éteintes ou appauvries ont disparu depuis 20 ou 30 ans... » (Chevalier, 1933 : 37).

Ces changements dans l'exercice des pouvoirs locaux ont également contribué à altérer, modifier les perceptions que les habitants avaient de l'essence divine de ce pouvoir très souvent lié au culte rendu aux ancêtres et entraîné à plus ou moins long terme la désacralisation de nombreux lieux sacrés.

Après les indépendances des années 1960, les nouveaux Etats poursuivent la même politique d'exploitation et de protection de l'environnement en conservant le même cadre administratif⁷. De plus, la densité démographique croissante a en corollaire une pression de plus en plus forte sur l'environnement se caractérisant par un besoin de terres cultivées et de bois énergie pour approvisionner les villes en plein essor.⁸

Si au Togo, l'Etat a appuyé son pouvoir sur le contrôle des chefs politiques locaux en leur accordant notamment une rente (E. A. B. van Rouveroy van Nieuwaal, 2000), au Bénin, les relations de l'Etat et des autorités politico-religieuses locales se sont particulièrement tendues à partir de 1975, sous le régime marxiste-léniniste de M. Kérékou. La lutte contre les pratiques « obscurantistes de sorcellerie » entraîne la destruction de nombreux sites par l'abattage d'arbres sacrés et le défrichement de bois abritant des vodou.

La situation évolue à partir des années 1980, quand les scientifiques commencent à s'intéresser aux bois sacrés considérés comme les conservatoires de la biodiversité. Un colloque organisé par l'Unesco sur le programme *Man and Biosphere* se tient même à Cotonou (V. J. Mama, 1985). Les travaux des forestiers, des botanistes et des agronomes se poursuivent et aboutissent au Bénin à la réalisation d'un inventaire national des forêts sacrées (V. Agbo et N. Sokpon, 1998), premier pas pour la reconnaissance au niveau de l'Etat de ce patrimoine à la fois naturel et culturel.⁹ Ce travail considérable a contribué à la mise en place d'actions de restauration et de réhabilitation des forêts sacrées réalisées par les agents des Eaux et Forêts. Les scientifiques ont réussi à convaincre les autorités politiques de

⁷ Plusieurs décrets sur le régime forestier ont été publiés à l'époque coloniale, de 1935 à 1955, au Journal Officiel de l'AOF

⁸ Des projets de développement visent à résoudre la question énergétique des villes. Le projet Bois de Feu a débuté en 1985 au Bénin et s'est achevé en 1997. Des pépinières et des plantations forestières ont été créées pour accroître l'offre en bois et réduire la pression sur les formations naturelles.

⁹ De nombreux mémoires de fin d'études agronomiques de la Faculté des Sciences Agronomiques de l'université d'Abomey-Calavi portent sur différents départements du Bénin. Au Togo, l'inventaire n'a pu être réalisé faute de moyen, mais les botanistes travaillent aussi sur cette question (Kokou *et al*, 1999). Quelques étudiants commencent à travailler sur ce sujet.

l'importance de leur conservation et de leur protection. L'Unesco, en 1997, lance un projet intitulé " Sacred sites - Cultural integrity and Biological Diversity " qui montre l'intérêt croissant au niveau international pour ces formations et leur association à la conservation de la biodiversité. En 2003, le département des sciences écologiques organise un nouveau colloque en Chine intitulé « The Importance of Sacred Natural Sites for Biodiversity Conservation » (Unesco, 2003). Deux interventions seulement concernent l'Afrique, mais la problématique des bois sacrés est devenue mondiale.

Parallèlement à cette prise de conscience, la conjoncture économique défavorable des années 1980 a pour conséquence la réactivation des pratiques religieuses vodou¹⁰, bien des habitants attribuant la dégradation de leurs conditions de vie au non-respect des interdits et la destruction des lieux de culte ; un certain nombre de lieux sont alors « reconstruits » et ce mouvement s'accroît encore après le « renouveau démocratique » de 1989 au Bénin qui s'appuie non seulement sur les prêtres vodou, mais aussi sur les responsables politiques locaux à nouveau reconnus¹¹. Le culte des vodou acquiert un statut national avec la création en 1991 de la Communauté nationale du culte vodou du Bénin sous le mandat présidentiel de N. Soglo et voit à la fois sa consécration et sa récupération par les autorités politiques avec l'organisation d'un festival international des arts vodou à Ouidah en 1993. Dans ce cadre, l'inventaire des sites historiques de la ville est réalisé et a pour conséquence la reconnaissance de la forêt sacrée de Kpassè comme site patrimonial. Dès lors, ce site devient emblématique des bois sacrés du Bénin. Les premiers aménagements sont financés par le gouvernement et des sculptures représentant les principales divinités du panthéon vodou sont installées dans la clairière qui abritait les cérémonies. Le responsable politique et religieux poursuit la « mise en valeur » du site qui s'ouvre alors aux touristes. Une porte d'entrée est aménagée et des guides assurent la visite. Les touristes viennent de partout. Cette annotation du Livre d'or tenu par un des guides montre la perception de ce site par un Béninois : « Cette visite à la forêt sacrée de Kpassè m'a permis de découvrir la richesse de notre patrimoine culturel. Je souhaite qu'elle soit entretenue de façon permanente pour susciter la curiosité des familles. (14/09/01) ». Des classes viennent en sortie scolaire découvrir la culture et l'histoire de leur pays. C'est ainsi que l'écotourisme émerge comme une nouvelle forme de valorisation et de conservation de ce patrimoine à la fois culturel et naturel (D. Juhé-Beaulaton, 2003). La forêt de Kpassè est actuellement intégrée aux circuits touristiques des « tours operator ». Elle figure dans les

¹⁰ Ou bien les habitants se tournent vers les nouveaux mouvements religieux, les deux processus s'observant simultanément.

¹¹ Voir « la réinvention de la tradition » développée par R. Banégas (2003 : 309 et suivantes).

brochures proposées par les agences et également dans une guide, « *Visage du Bénin, le guide du tourisme et des affaires* », publié à Cotonou (C. Tchaou Hodonou, 2001, ed. du Flamboyant). La forêt sacrée de Kpassèzoun y est présentée comme « un musée à ciel ouvert, la forêt sacrée est dominée par de grands arbres dont l'iroko central où le roi Kpassè se serait réincarné. »



Photo n°1 : Ouidah : Aménagements de la forêt de Kpassè après le Festival international des arts vodou de 1993 (© photo D. Juhé-Beaulaton)

Autre décision politique faisant écho au festival organisé par N. Soglo, le Président M. Kérékou, élu en 1996, décréta en 1997 la date du 10 janvier comme fête nationale des religions traditionnelles appelée communément « fête du vodou ». Depuis, des cérémonies sont organisées chaque année dans tout le pays afin de célébrer cette fête. Bien des cérémonies qui n'avaient pas de date fixe, dépendant du calendrier agricole et religieux en relation avec la divination, sont maintenant organisées ce jour-là s'accompagnant d'une certaine « folklorisation » des rites.¹²

2. Enjeux actuels autour des bois sacrés

A côté de ce processus de revalorisation des pratiques religieuses locales, se pose cependant la question de la succession des chefs religieux et politiques locaux qui devient cruciale pour assurer la transmission des savoirs et des pratiques. Les responsables politiques

¹² Il ne faut cependant pas généraliser la fixation des dates de cérémonies. Il peut y avoir un « dédoublement » du calendrier comme l'a observé S. Dugast à Bassar (Togo) : la date officielle, pour les autorités, et les dates traditionnelles, toujours en vigueur, où les vrais rites se déroulent, à l'abri des regards « officiels » (communication orale).

et religieux sont de plus en plus jeunes, lettrés, souvent chrétiens, informés des actions politiques nationales et internationales dans les domaines culturels et naturels dont ils essaient de tirer parti pour le développement du territoire sous leur contrôle. En cas de vacance du pouvoir religieux et/ou politique, le site sacré peut être désinvesti ce qui peut conduire à son défrichement dans un but économique (mise en culture, création de marché, construction de dispensaire...). Les autorités politiques et religieuses villageoises se trouvent donc dans la nécessité de faire appel de plus en plus fréquemment aux agents forestiers pour faire respecter les règles de protection qui régissaient ces sites et dont ils perdent peu à peu le contrôle¹³. De même, ils doivent en principe soumettre tout projet de gestion auprès des autorités administratives, que ce soit pour aménager, restaurer ou exploiter sur le plan touristique. Leur pouvoir politique s'exerce essentiellement dans le rôle d'intermédiaires qu'ils assurent entre les habitants et les autorités politiques administratives dont les communes représentent les unités de base. Il arrive même que les agents forestiers viennent appuyer les nouveaux chefs dont les pouvoirs ne sont pas toujours reconnus par tous les membres de la communauté.

2.1. Actions de l'administration forestière et politiques nationales

Dans ce contexte, les agents forestiers favorisent la mise en place de comités de gestion des forêts sacrées qui apparaissent au Bénin à partir de 1995¹⁴. Ces comités prennent parfois le relais des responsables religieux décédés restés sans successeur, ce qui n'est pas sans provoquer de conflits avec les habitants¹⁵. Ces nouvelles instances, comités de gestion, conseils municipaux, essaient d'assurer la conservation des sites en mettant en place une gestion concertée (ou non), intégrant une restauration si besoin est, dont les objectifs ne sont plus seulement religieux et culturels mais aussi économiques et politiques.

Les opérations des agents forestiers sur les bois sacrés consistent essentiellement en actions de sensibilisation auprès des habitants, en plantations avec parfois la mise en place de plan de réhabilitation. Ces plans dépendent essentiellement des directeurs départementaux et donc de leur motivation. Ils ne s'observent pas dans tous les départements (Direction Départementale des

¹³ Ce qui s'observe au Bénin comme au Togo.

¹⁴ Au Togo, l'administration forestière n'intervient quasiment pas dans la gestion des bois sacrés. Les agents rencontrés à la Direction centrale de Lomé pensent que toute intervention serait perçue comme une ingérence dans les affaires locales. Au niveau préfectoral, les agents reconnaissent des interventions ponctuelles, encore rares.

¹⁵ En effet, bien souvent, les responsables religieux, à leur mort, n'ont pas de successeur : cette fonction très contraignante impose au chef d'abandonner toute autre activité professionnelle et de rester au village ; la scolarisation, l'exode rural, la christianisation ou l'islamisation renforcent la difficulté de la sélection des « candidats ». La transmission des pratiques religieuses et des savoirs associés bien souvent n'est plus assurée. Ce problème se pose non seulement pour les fonctions religieuses mais également pour les pouvoirs politiques « locaux ».

Forêts et des Ressources Naturelles, départements du Mono et de l'Atlantique, Bénin). Ils sont inexistant au Togo pour le moment, même si cette année, la journée de l'arbre du 1^{er} juin a été célébrée en présence des autorités administratives dans le bois sacré d'Assouame dans la préfecture de Tsevie en vue de sa restauration par plantations. Les agents forestiers interviennent aussi pour constater les effractions et dresser des procès-verbaux¹⁶. Malheureusement, ils arrivent bien souvent trop tard pour arrêter le processus. C'est ainsi qu'un îlot forestier de 2 ha. situé sur la commune d'Akassato (Bénin) a pu être entièrement défriché par un collectif de villageois avant que les agents n'arrivent sur place à la demande de la famille détentrice des droits sur le bois.¹⁷



Photo n°1 : Le bois sacré a été sacrifié au développement de l'économie locale : les arbres abattus seront remplacés par les étalages du marché (© photo D. Juhé-Beaulaton)

Au Bénin, les agents appuient leurs actions sur l'inventaire national des forêts sacrées qu'ils complètent dans certains cas. Ces actions de l'administration forestière sont à mettre en relation avec les politiques nationales de protection de l'environnement. Au Bénin comme au

¹⁶ Ces rapports ne sont pas remontés à la direction centrale. L'archivage est souvent problématique et les mutations relativement fréquentes des agents ne permettent pas une conservation orale des actions entreprises sur le long terme. Ceci a été observé tant au Bénin qu'au Togo, où la situation semble encore plus préoccupante en relation avec la prise de conscience récente de l'intérêt de la conservation de ces formations. Jusqu'à présent les interventions des forestiers ne portaient que sur les forêts classées de l'Etat.

¹⁷ Dans le cadre de la loi sur la décentralisation, les communes élaborent des plans de développement local et dans ce cas, la création d'un marché avait pour objectif le développement de l'économie locale et l'emplacement choisi par les villageois a retenu le seul lieu non exploité et dont les détenteurs n'étaient pas sur place pour revendiquer leur droit. Cette opération de développement illustre la méconnaissance des acteurs locaux des textes législatifs en vigueur concernant l'exploitation des ressources naturelles.

Togo¹⁸, les mesures de protection se sont renforcées au cours des années 1980-90. Depuis 1988, codes forestiers et codes de l'environnement ont remplacé la législation coloniale en vigueur depuis les années 1930. Des projets d'aménagement des forêts aux plans d'action environnementale mis au point par les ministères de l'Environnement créés entre 1993 et 1995 dans les deux pays, jusqu'à la Loi cadre sur l'environnement (Bénin) et les Lois sur la décentralisation (1999, transfert de gestion des ressources forestières aux communes), le cadre législatif évolue en application des Conventions internationales ratifiées par les deux pays : la diversité biologique (1993), les changements climatiques (1994) et la lutte contre la désertification (1996), même si les effets se font différemment sentir dans les deux pays étudiés. Suite à la ratification par le Bénin et le Togo de la Convention sur la diversité biologique, chaque pays a rédigé une monographie nationale de la diversité biologique faisant le point des connaissances des éléments de cette diversité afin de mettre en place la stratégie à adopter sur des bases rationnelles.¹⁹ Parmi les domaines choisis pour être analysés figurent les forêts sacrées. Les travaux de N. Sokpon (2000) et K. Kokou ont contribué à la prise en compte de ces formations dans l'étude de la biodiversité. Les actions des scientifiques ont précédé la mise en place des politiques nationales. Au Bénin, en relation avec l'application de la loi de décentralisation²⁰, une nouvelle loi en instance au parlement sur le foncier rural (2006) reconnaît les terrains portant des boisements naturels sur lesquels s'exercent des droits établis ou acquis selon les règles coutumières ou les pratiques et normes locales comme propriétés des particuliers, des organisations communautaires et relèvent du domaine forestier privé de ces particuliers. Les forêts sacrées ne sont pas clairement mentionnées mais elles sont directement concernées par ce texte législatif qui ne fait qu'entériner la situation existante. Il a le mérite de clarifier le statut de forêt privée dont les propriétaires doivent respecter les règles de la loi forestière. Parallèlement à toutes ces législations (forestière, environnementale, décentralisation et foncier rural), un projet de loi portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel en république du Bénin est en cours d'élaboration et

¹⁸ Notons que l'évolution des mesures prises dans les deux pays est analogue quel que soit le régime politique en place, démocratique ou autoritaire, et suit en fait les grands courants internationaux de protection de l'environnement. Ceux-ci ont donné lieu aux grandes conférences et conventions internationales : les conventions sur la conservation des zones humides (Ramsar, 1971), la protection du patrimoine mondial naturel et culturel (Rio, 1972) ont précédé la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio, 1992) qui a constitué une prise de conscience officielle des liens entre environnement et développement. Ce sommet a été suivi par plusieurs conventions.

¹⁹ Monographie du Bénin est non datée. 24 rapports de spécialistes sont cités en bibliographie datant au plus tard de 2000. Celle du Togo date de 2002.

²⁰ l'article 94 de la loi 97-029 du 15 Janvier 1999, portant organisation des communes en République du Bénin stipule : « la commune veille à la protection des ressources naturelles, notamment des forêts, des sols, de la faune, de la flore, des ressources hydrauliques, des nappes phréatiques et contribue à leur bonne utilisation ».

devrait permettre de procéder à l'inventaire de ce patrimoine et au classement d'un certain nombre de sites. Cependant, l'articulation entre ces différents textes de loi n'est pas aisée et leur application n'en sera pas facilitée. Dans le cadre de la décentralisation, un projet a été initié pour transférer la gestion de certaines forêts aux communes, le PAGEFCOM, Projet d'Appui à la gestion des Forêts Communales, dont le statut n'existe pas pour le moment. L'aménagement et la gestion de près de 50 forêts sacrées du Sud Bénin est prévu, car selon le coordonateur²¹, « c'est surtout dans ces formations que se trouvent les espèces en voie de disparition. Il faut les reboiser et les faire revivre, car avec la révolution²², les forêts et les arbres ont été endommagés. »

La phase 2 du Projet Bois de Feu, qui devrait bientôt commencer, prévoit de faire l'inventaire des ressources forestières en intégrant les bois sacrés. Entre 1985 et 2006, les bois sacrés sont passés des lieux de conservation des pratiques obscurantistes de sorcellerie à des hauts-lieux de conservation de la biodiversité.

2.2. Effets des décisions politiques sur les modes locaux de gestion

Le festival de Ouidah a joué un rôle de déclencheur et d'autres sites peuvent être cités comme lieux d'enjeux économiques en relation avec le développement de l'écotourisme, la reconnaissance des paysages culturels²³ et la volonté de conserver la biodiversité. Ces orientations politiques sont particulièrement observables à Bembé (Département de l'Ouémé - Bénin) où l'identification des différentes catégories d'acteurs autour de la conservation de la forêt sacrée de Bamèzoun montre une superposition d'actions sans réelle articulation. Un comité de gestion de la forêt sacrée est mis en place en 1995 dans l'objectif de pallier la vacance du pouvoir religieux. En 1998, la Direction départementale de la culture, de l'artisanat et du tourisme développe un projet d'exploitation touristique pour lutter contre la pauvreté et désenclaver la zone. Une signalétique des sites est mise en place. Des ONG, dont Nature tropicale, interviennent également dans la sensibilisation visant à la conservation et à la promotion de l'écotourisme. En 2002, l'Ecole du patrimoine africain y tient un atelier avec ses stagiaires qui prévoit un plan de gestion de la forêt. Enfin en 2004, démarre un Projet de réserve biologique intégrant les forêts sacrées (Ministère de l'Environnement/Banque

²¹ Entretien en juillet 2006 ; le texte du projet n'a pu être consulté.

²² . Sous le PRPB, parti de la république populaire du Bénin

²³ Cette notion de paysage culturel a été définie en 1992 par le Comité intergouvernemental pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel et étendue aux critères retenus pour l'inscription de biens culturels sur la liste du patrimoine mondial (Adjanohoun, 1998). M. Rössler (2000 : 7) rappelle les trois catégories de paysages culturels reconnues par le Comité du patrimoine mondial (16^e session, 1992) : les paysages créés (jardins, parcs), les paysages évolutifs (reliques ou vivants, ils sont associés aux modes de vie traditionnels) et les paysages associatifs (association de phénomènes religieux, culturels à l'élément naturel comme les bois sacrés).

mondiale) dont celle de Bamèzoun. Cependant, cette forêt, site sacré, classée RAMSAR²⁴, réserve biologique, reste un lieu d'exploitation du bois de feu et les habitants ne voient pas d'évolution de leur situation économique, les rares touristes venant en pirogue depuis Porto Novo ne s'arrêtant pas à Bembé.



Photo n°2 : Bamèzoun (village de Bembé, Ouémé, Bénin) : forêt sacrée, site classé Ramsar, devient réserve biologique (© photo D. Juhé-Beaulaton)

D'autres sites moins connus sur le plan culturel et historique ou ne présentant pas le même intérêt écologique et/ou touristique font l'objet de demandes de soutien et de reconnaissance auprès des instances administratives (Ministère de la Culture et Ministère de l'environnement) de la part de leurs responsables. Ces projets s'inscrivent dans un objectif de développement économique local basé à la fois sur le tourisme et l'exploitation programmée de ressources forestières. Le rôle des media, de la scolarisation, de l'exode rural ne sont pas sans effet sur le comportement des nouveaux chefs. Certains ont connaissance des instances internationales comme l'Unesco et n'hésitent pas à écrire au Ministre de la culture ou de l'environnement. Ainsi, à Ahouannonzoun sur le plateau d'Allada, village situé au centre d'un îlot forestier, le roi Kponon Kpodjro a pour projet d'ouvrir au tourisme les différents lieux de culte présents dans la forêt ; il a demandé pour ce faire un soutien financier au Ministère de la culture afin de restaurer son palais et les différents sites avant de demander leur inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité. Ce notable, intronisé roi en 2002, est très

²⁴ En 1971, la convention sur la conservation des zones humides s'est tenue à Ramsar en Iran.

informé des conventions internationales dont il a eu connaissance par les médias. Dans cet objectif, en 2003, il a notamment proposé à un étudiant (Amoussougba, 2003), d'étudier les possibilités de création d'un site éco-touristique à Ahouannonzoun. Son étude prévoit la création d'un jardin botanique avec la visite du palais et du temple de *Heviesso*. La vente d'espèces forestières locales est envisagée. La forêt qui couvrait environ vingt hectares apparaît fortement dégradée par des plantations et des incendies²⁵ ; les lieux de culte montrent actuellement un état d'abandon. Dans ce cas, ce ne sont pas les pratiques religieuses mais le besoin de développement de l'économie locale et la volonté de conserver le patrimoine culturel et naturel local qui justifient les actions de ce responsable.

Le rôle des Ong environnementales²⁶ et/ou de développement local est grandissant comme on peut le constater notamment dans la presse. En effet, leurs actions sont souvent médiatisées et la presse devient une source d'informations concernant les actions entreprises dans les bois sacrés. Ainsi au Bénin, le n° 9 du 10 juillet 2006 de l'hebdomadaire « environnement info » édité par le Ministère de l'environnement et de la protection de la nature²⁷, relate l'organisation d'une journée verte par Credi-Ong²⁸ à Zinvie-Zounmé pour la restauration de la forêt sacrée de la localité.

Cependant, il faut souligner aussi l'existence de certains projets de restauration ayant pour seul objectif la réhabilitation à des fins religieuses et culturelles comme il a été constaté à Bè (Lomé, Togo) et à Tinou (Département du Mono, Bénin). Dans ces deux sites, ce sont les responsables religieux qui ont demandé la restauration de leur lieu de culte à des fins religieuses. Le premier bois en milieu urbain est envahi par les déchets et les interdits ne sont plus respectés alors que le nouveau responsable devait venir y résider après son intronisation ; le second n'a plus de responsable et la grande prêtresse qui assure la transition essaie de récupérer les terres défrichées par les migrants en demandant le soutien des agents forestiers. Le site de Tinou faisait partie des îlots forestiers à réhabiliter du département du Mono, la direction départementale ayant décidé de cibler ses actions selon la motivation des populations locales. A Lomé, le grand prêtre de Nyigblen s'est finalement installé dans un

²⁵ En 2004, un incendie a brûlé environ deux hectares de forêt et détruit un bâtiment du palais royal. Le roi K. Kpodjro a demandé aux agents des Eaux et Forêts de dresser un procès verbal. Cette forêt avait d'ailleurs déjà fait l'objet d'une réhabilitation par les Eaux et Forêts, Ces dégradations sont en relation avec les conflits autour de la succession. Une nouvelle action de restauration devrait être programmée.

²⁶ La coordination entre l'Etat et les Ong agissant dans le domaine de l'environnement pose cependant un certain nombre de problèmes car les actions sont rarement concertées.

²⁷ Ce ministère a intégré depuis juin 2006 la direction des forêts et des ressources naturelles qui dépendait avant du ministère de l'agriculture.

²⁸ Centre Régional de Recherche et d'éducation pour un développement intégré.

autre lieu, les autorités administratives de la ville n'ayant pas les moyens d'intervenir.

Ces différents exemples montrent que les dynamiques sociales peuvent être très variées selon les intérêts des différentes catégories d'acteurs, religieux, politiques ou scientifiques. Cependant, si le tourisme est perçu comme un facteur clé de la conservation des bois sacrés, particulièrement au Bénin²⁹, il ne concerne qu'une minorité de sites sélectionnés en fonction de leur intérêt culturel et/ou biologique. De plus, leur ouverture au tourisme n'est pas toujours reçue favorablement par les habitants pour diverses raisons : l'accaparement des « revenus » par une minorité liée au pouvoir, un contrôle accru de l'accès des habitants qui entraient auparavant relativement « librement » à l'intérieur chercher du bois et autres produits de cueillette³⁰, l'adaptation des pratiques plus ou moins bien perçue par les responsables. L'adéquation des acteurs locaux et des modes de gestion semble passer par une « adaptation de la tradition » aux nouvelles conditions socio-économiques. Les pratiques cultuelles vodou s'inspirent notamment de celles du christianisme, certaines cérémonies calquant leurs rites à ceux des messes catholiques où la noix de cola remplace l'hostie pour la communion. Un « livre liturgique vodun » est même en circulation ayant pour objectif « la formation des prêtres du culte vodun ». Ce livret est reprographié par le centre de revalorisation du culte vodun –yéhoué Djowanon, association basée à Zagnanado dans le département du Zou-Collines dont le président réside trois semaines sur quatre à Cotonou. La pérennité des pratiques religieuses vodou qui participent à la conservation des lieux de culte passera peut-être par leur adaptation à ces nouvelles conditions et la reconnaissance de la religion vodou comme étant une religion au même titre que les religions dites révélées ou monothéistes. La revendication de plus en plus affirmée d'une identité qui s'exprime au travers de ces pratiques contribuera à la conservation de ces lieux et de ces traditions. Elle concourt à la patrimonialisation de cette culture, à sa transmission aux générations futures et donc aussi à la conservation de ces bois sacrés.

Conclusions

L'influence de ces changements sociaux sur les pratiques religieuses s'accompagne de leurs transformations et donc de l'adaptation des modes de gestion des forêts. Si la majorité des sites semble gravement menacée³¹ et même condamnée à disparaître avec les croyances et

²⁹ Au Togo, les forêts étudiées demeurent « fermées » au tourisme et les cérémonies secrètes, difficilement accessibles aux non-initiés.

³⁰ Ce qui est par ailleurs un signe de l'affaiblissement du respect des interdits.

³¹ K. Kokou a effectué l'analyse biologique et biogéographique de la flore des forêts sacrées de la zone d'étude et ces travaux montrent que dans bien des cas, leur structure verticale est complètement perturbée ; les grands

pratiques qui les contrôlent, l'adaptation des pratiques religieuses aux conditions socio-politiques actuelles sera déterminante pour le devenir de ces formations boisées.

Parallèlement à ces dynamiques sociales, le développement de la notion de patrimoine participe à la conservation des sites sacrés et à leur restauration (voire leur reconstruction). Tous les lieux de conservation de la mémoire collective sont intégrés dans la construction de ce patrimoine national dépendant de la reconstruction-recomposition de sites en relation avec les actions de développement dont le tourisme et la conservation de la biodiversité sont deux composantes. Cependant, si les actions de protection de l'environnement intègrent la conservation de ces lieux en relation avec les politiques environnementales liées aux grandes conventions internationales, l'absence de concertation et la dilapidation des financements entre les différents projets de conservation du patrimoine culturel et de la biodiversité constituent un frein aux opérations de protection et de conservation.

Sources et références bibliographiques

Agbo V. & N. Sokpon, 1998, Forêts sacrées et patrimoine vital au Bénin. Rapport Technique final du Projet CRDI n° 95-8170. Université Nationale du Bénin, Faculté des Sciences Agronomiques, 104 p.

Adjanohoun E., 1998, « La notion de paysage culturel et les liens nature-culture en Afrique », in C. Le Cour Grandmaison et G. Saouma-Forero (eds.), *Le patrimoine culturel africain et la convention du patrimoine mondial. Quatrième réunion de Stratégie globale*, Porto Novo, Unesco : 69-84.

Anonyme, 1708, *Relation du royaume de Juda en Guinée.....*, mémoire non daté (date citée dans le texte : 1708). ANSOM, Aix en Provence, Dépôt des Fortifications des Colonies ; Côtes d'Afrique, C. 75, Pièce 104, 90 p.

Banégas R., 2003, *La Démocratie à pas de caméléon. Transition et imaginaires politiques au Bénin*, Paris, Karthala, CERI, 494 p.

Bosman G., 1705, *Voyage de Guinée*, Utrecht : XVI-520 p.

Burton R., 1864, *A mission to Gelele, king of Dahome*. London, Routledge & Kegan Paul, 1966, 372 p. edited with an introduction and notes by C.W. Newbury.

Chevalier A., 1933, « Les bois sacrés des noirs de l'Afrique tropicale, sanctuaires de la

arbres sont coupés provoquant ainsi une descente de cime. Le sous-bois s'embroussaille et devient impénétrable. Certaines ont même été totalement défrichées.

nature », *Compte-rendu sommaire des séances de la Société de Biogéographie*, n°82 : 37.

Chrétien J.-P., 1978, « Les arbres et les rois, sites historiques du Burundi », *Culture et société, Revue de la civilisation burundaise*; I: 35-47.

Chrétien J.-P. & Triaud J.-L. (eds.), *Histoire d'Afrique. Enjeux de mémoire*, Paris, Karthala.

Czarnowski S., 1925, « Le morcellement de l'étendue et sa limitation dans la religion et la magie », *Actes du congrès international d'histoire des religions, tenu à Paris en oct. 1923, tome 1, Librairie ancienne Honoré Champion*: 339-359.

Dugast S., 2002, « Modes d'appréhension de la nature et gestion patrimoniale du milieu », in M.-C. Cormier-Salem, D. Juhé-Beaulaton, J. Boutrais et B. Roussel (eds) : *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*, Paris, IRD éditions, *Colloques et séminaires*: 31-78.

Juhé-Beaulaton D., 1999, « Arbres et bois sacrés : lieux de mémoire de l'ancienne Côte des Esclaves », In J.P. Chrétien & J.L. Triaud (eds.), *Histoire d'Afrique. Enjeux de mémoire*; Paris, Karthala: 101-118.

Juhé-Beaulaton D. & Roussel B., 1998, « à propos de l'historicité des forêts sacrées de l'ancienne Côte des Esclaves », in M.Chastanet (ed.), *Plantes et paysages d'Afrique, une histoire à explorer*. Paris, Karthala, CRA: 353-382.

Juhé-Beaulaton D. & Roussel B., 2002, « Les sites religieux vodun : des patrimoines en permanente évolution », in M.-C. Cormier-Salem, D. Juhé-Beaulaton, J. Boutrais et B. Roussel (eds), *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*. Paris, IRD éditions, *Colloques et séminaires*: 415-438.

Juhé-Beaulaton D., 2003, « Processus de réactivation de sites sacrés dans le Sud du Bénin », in M. Gravari-Barbas & P. Violier (eds.), *Lieux de culture, culture de lieux. Production(s) culturelle(s) locale(s) et émergence des lieux : dynamiques, acteurs, enjeux*. Presses Universitaires de Rennes : 67-79.

Kokou K, Afiademyo K., Akpagana K., 1999, « Les forêts sacrées littorales du Togo : rôle culturel et de conservation de la biodiversité. » *J. Rech. Sci. Univ. Bénin (Togo)*,3 (2) : 91-104.

Liberski-Bagnoud D., 2002, *Les Dieux du territoire. Penser autrement la généalogie*, Paris, CNRS Éditions, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme (« Chemins de

l'ethnologie »).

Mama V. J., 1985, « Forêts fétiches; modèle de la conservation de la nature en République Populaire du Bénin », in Surveillance des écosystèmes forestiers et pastoraux, mars 1985. Ministère du Développement rural et de l'action coopérative. Cotonou : 20-24.

Marchais, Chevalier des (1724), Journal du voyage de Guinée et Cayenne fait en 1724, 1725 et 1726. Manuscrit Français, B.N., Paris.

Monographie Nationale de la Diversité Biologique (s.d.), document pdf consulté sur le site : <http://bchcbd.naturalsciences.be/benin/biodiversity/biodivbenin.htm>, mise à jour 08/04/2004. 42 p. République du Bénin.

Monographie Nationale de la Diversité Biologique, 2002, République du Togo. Ministère de l'environnement et des ressources forestières, 171 p.

Perrot C.H. et Fauvelle-Aymar F.-X. (eds.), 2003, Le Retour des rois. Les autorités traditionnelles et l'État en Afrique contemporaine, Paris, Karthala.

Rössler M., 2000, « The implementation of the World Heritage cultural landscape categories », in La Convention du patrimoine mondial et les paysages culturels en Afrique, Réunion d'experts, Unesco, Tiwi, Kenya, 9-14 mars 1999 : 7-15.

Rouveroy van Nieuwaal, E. A. B. van, 2000, L'État en Afrique face à la chefferie. Le cas du Togo, Paris: Karthala ; [Leyde] : ASC, 332 p.

Sokpon N., 2000, Diversité des écosystèmes terrestres et forêts sacrées au Bénin. Projet Stratégie Nationale Biodiversité. Cotonou/ Mehu.Bénin.

Unesco, 2003, The Importance of Sacred Natural Sites for Biodiversity Conservation, Proceedings of the International Workshop held in China, 17-20 february 2003. Paris.

Carte de localisation

